



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Chabrey, le 11 octobre 2023/JS/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 26 septembre 2023

Présidence : Julien Schwab

Adoption de l'arrêté d'imposition 2024-25

- Vu le préavis municipal N° 2023/07
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil Communal décide :

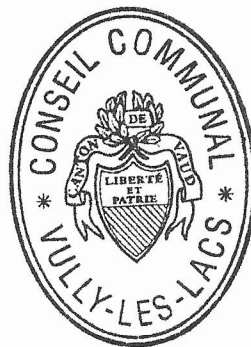
- D'amender le préavis municipal N° 2023/07 en modifiant sa durée d'application pour les années fiscales 2024 et 2025 ;
- De maintenir identique pour les années 2024-2025 le taux du coefficient de l'impôt en vigueur en 2023 à 67% ;
- D'exonérer les chiens d'assistance de l'impôt sur les chiens ;
- De reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2023 pour les années 2024 et 2025.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab



La Secrétaire :

Elisabeth Christinat